

P0309

Site éolien « Schwyberg »

ETAT DE COORDINATION

Coordination en cours

THÈME RATTACHÉ

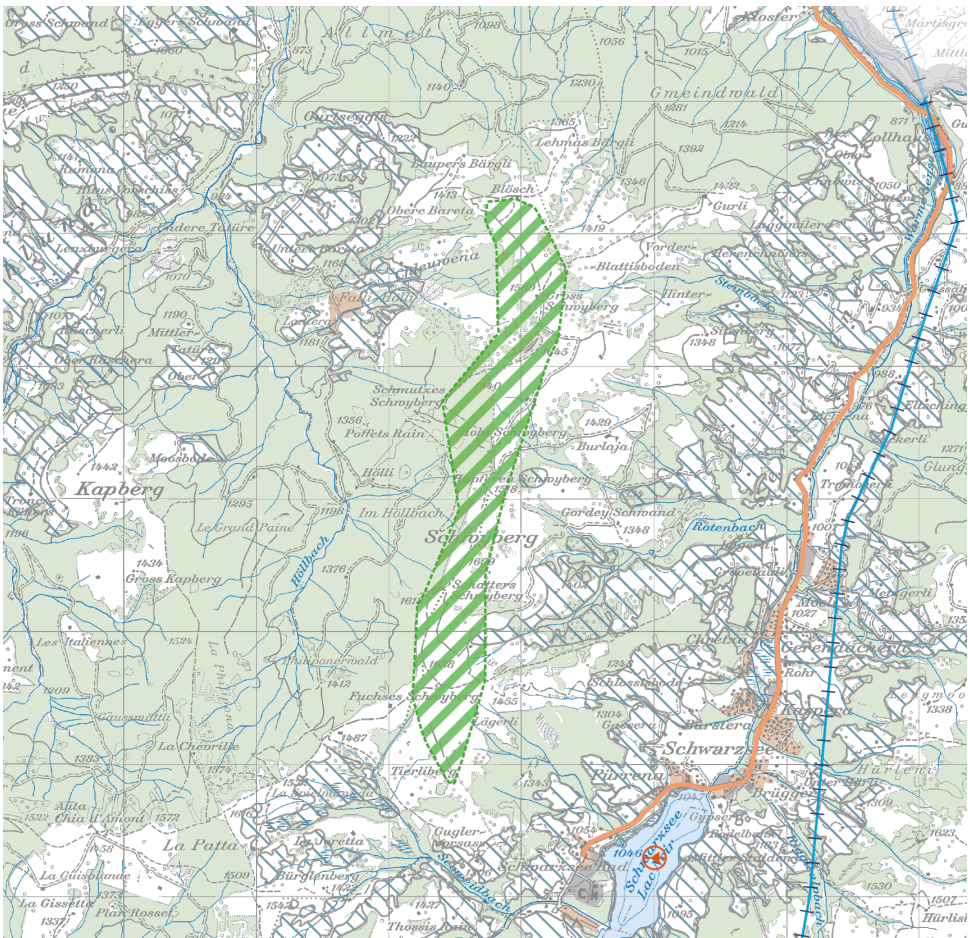
Energie éolienne

COMMUNES SUR LESQUELLES S'IM-PLANTE LE PROJET

Plaffeien
Plasselb

AUTRES INSTANCES CONCERNÉES

DDPS
Skyguide
Canton de BE
Gemeindeverband
Region Sense



▨ Périètre projet

1. Description du projet

Le site éolien « Schwyberg » se situe dans le district de la Singine sur la crête du Schwyberg à environ 1'610 m d'altitude. Son périmètre s'étend sur tout le long de la crête dominante et se compose de zones de pâturage. Il bénéficie donc d'un relief très bien exposé aux vents dominants et permet l'installation potentielle de 9 éoliennes de grande hauteur. A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exacts à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés. La production d'électricité nette générée par le projet est estimée à environ 33 GWh/an.

2. Justification de la localisation

Sur la base d'une méthodologie uniforme, le canton a déterminé les sites les plus propices dans le canton pour l'implantation de parcs éoliens (Etude pour la définition des sites éoliens, Etat de Fribourg, 2017). Les sites retenus ont ensuite fait l'objet d'études plus approfondies sur la navigation aérienne, les oiseaux et les chauves-souris.

Le site « Schwyberg » a obtenu les notes suivantes (sur 3) :

Dimensions	Note	Pondération	Note pondérée finale
SOCIETE	3.00	23.2%	2.00
TECHNIQUE	2.69	19.6%	
ECONOMIE	1.44	20.8%	
NATURE ET PAYSAGE	1.32	36.4%	

Les critères de chaque dimension et les notes obtenues avant et après pondération sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dimensions	Critères	Note	Pondération	Note pondérée
SOCIETE	Distance aux habitations	3.00	100%	3.00
TECHNIQUE	Radars civils et militaires	2.33	46%	1.07
	Infrastructures publiques	3.00	54%	1.62
ECONOMIE	Vent	3.00	48%	1.44
	Raccordement électrique	0.00	25%	0.00
	Accès routiers	0.00	27%	0.00
	Milieus naturels	0.30	15%	0.05
NATURE ET PAYSAGE	Oiseaux nicheurs	0.64	24%	0.15
	Oiseaux migrateurs	2.00	20%	0.40
	Chauves-souris	3.00	21%	0.63
	Paysage - Anthropisation	0.00	11%	0.00
	Paysage - Typicité	1.00	9%	0.09

Le site « Schwyberg », qui figurait déjà dans le plan directeur cantonal, est le seul à avoir déjà fait l'objet d'une demande de permis de construire. La mise à l'enquête publique de la mise en zone spéciale, de la demande de défrichement et du permis de construire pour un parc comprenant 9 éoliennes a eu lieu le 26 juin 2009. Quatre organisations de protection de la nature et de l'environnement ont fait opposition, puis recours contre ce projet. Les recours ont d'abord été rejetés par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, qui a approuvé la mise en zone le 17 juillet 2012, et ensuite par le Tribunal cantonal.

Ces organisations ont alors attaqué la décision du Tribunal cantonal au Tribunal fédéral qui, en date du 26 octobre 2016, a admis le recours, annulé la décision du Tribunal cantonal et renvoyé l'affaire à celui-ci pour nouveau jugement.

Le Tribunal fédéral a également jugé que le projet n'était pas suffisamment traité dans le plan directeur cantonal.

Selon la nouvelle étude multicritère du canton, le site éolien présente les points forts suivants :

- une vitesse de vent estimée à 100 m de 6.7 m/s représentant une production nette d'environ 3.6 GWh/an par éolienne ;
- une grande distance aux habitations (au-delà de 500 m) atténuant les effets de bruit, ombres et visibilité ;

- une grande distance aux infrastructures publiques (autoroutes, routes principales, réseau ferroviaire CFF, lignes électriques principales), préservant la sécurité des biens publics et des personnes.

3. Contraintes à prendre en compte

Un approfondissement et des justifications dans le rapport de conformité de la modification du plan d'aménagement local et dans le rapport d'impact sur l'environnement sont nécessaires pour les aspects suivants :

- Plusieurs biotopes d'importance nationale se trouvent à proximité du site et relèvent d'enjeux naturels et paysagers forts. D'autres biotopes dignes de protection selon l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage sont également à prendre en compte.

- Etudier attentivement les impacts sur les milieux naturels et le paysage.

- Le site accueille au moins 12 espèces d'oiseaux nicheurs sensibles aux éoliennes dont 6 considérées comme menacées ou prioritaires en Suisse. Parmi elles, le Tétraz-lyre et la Bécasse des bois sont classés comme sensibles au niveau national, ce qui pourrait mener à l'abandon ou au déplacement de certaines machines. Dans tous les cas, des mesures de compensation importantes sont à prévoir. Les populations d'oiseaux sont bien identifiées dans un rayon de 500 m.

- Evaluer les oiseaux nicheurs sensibles jusqu'à 1'500 m autour du site.

- Planifier et assurer la mise en œuvre des surfaces compensatoires adéquates (emplacement concret, faisabilité juridique, technique et technique) pour les impacts sur l'avifaune nicheuse, d'une surface estimée à 1 km².

- Démontrer l'efficacité réelle des mesures de compensation avant la mise en exploitation.

- Le site se trouve dans une zone à potentiel de conflit « réel » pour les oiseaux migrateurs, selon le modèle développé par la Station ornithologique suisse (Liechti et al., 2013), mais la migration peut être qualifiée de forte à très forte en automne selon les relevés radars effectués en 2010. Le passage migratoire est probablement à nuancer selon l'emplacement des machines et devra être déterminé plus précisément.

- Un système de mise à l'arrêt des éoliennes lors des situations à fort risque de collision, à savoir la pose d'un radar fixe et la mise en place d'un algorithme d'arrêt prédéfini, est probablement nécessaire. Des pertes de production sont à attendre.

- Effectuer des recherches complémentaires sur les modalités de migration sur la crête (points de passage).

➤ Même si les données sur le site sont lacunaires, le site montre les caractéristiques d'un milieu de chasse approprié pour les chauves-souris. Au vu de la migration des oiseaux, il est probable que le site serve de voie migratoire voire de corridor de déplacement également pour les chauves-souris. Le site présente des conflits potentiels et est considéré comme site à activités particulières (catégorie 3) dans la pré-analyse.

➤ Etudier attentivement l'impact sur les chauves-souris selon les directives de la Confédération en la matière.

➤ La hauteur d'évaluation des impacts potentiels du site sur les systèmes de navigation aérienne ainsi que sur les procédures de vol a été fixée à 139 m hors sol (hauteur totale). Skyguide a confirmé son avis favorable octroyé initialement lors de la mise à l'enquête en 2009. Les modifications techniques nécessaires pour réduire les risques à un taux acceptable sont à définir et à mettre en place en coordination avec Skyguide.

➤ Prendre contact avec Skyguide dès le début du développement du projet ; la mise en œuvre des modifications techniques et des changements des procédures de vol requiert au minimum 12 mois.

➤ Prendre contact avec le DDPS dès le début du développement du projet et une fois que les emplacements des éoliennes ainsi que leurs caractéristiques sont connus.

➤ Le site s'implante sur 32 ha de forêt.

➤ Démontrer l'impossibilité d'implanter les secteurs constructibles hors de l'aire forestière, respectivement mettre en évidence les problèmes environnementaux d'une implantation hors forêt et proposer des mesures compensatoires adéquates dans le cadre de la mise en zone.

Les questions d'accès, de raccordement et d'impact sur le paysage devront également être traitées dans le rapport d'impact sur l'environnement.

4. Procédure et suite des travaux

La procédure de planification pour la réalisation du site éolien est définie dans le thème « Energie éolienne ».

Une nouvelle étude d'impact sur l'environnement sera nécessaire.

Le canton de Berne sera consulté par le canton de Fribourg à toutes les phases de planification du projet afin que la coordination intercantonale soit assurée.

Les mesures compensatoires seront mises à l'enquête simultanément à la mise en zone et à la mise en consultation de l'étude d'impact sur l'environnement.